

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 12 avril 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. François OUVRARD, Maire, Monique REY, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre DELSOL, Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD, Adjoint, Alain GANDEMÉR, Philippe BAGUÉLIN, Patrick GIRARD, Véronique BARBIER, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Didier DAVAL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Serge DREAN, Laurence HERVEZ, Sébastien POURIAS, Claudine LE PISSART, Carmen PRIOU, Thierry MERLIN, Laurent DENIS, Christophe RICHARD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Annick PIERS, pouvoir à M. Jean-Paul DAVID,
Mme Frédérique GAUTIER, pouvoir à Mme Claudine LE PISSART,
Mme Valérie MARY, pouvoir à Mme Laurence HERVEZ,
M. Paul SEZESTRE.

SECRÉTAIRE : M. Alain GANDEMÉR est élu secrétaire de séance.

ASSISTANTES : Mme Mylène BOULAY, Directrice des services,
Mme Charline HUPEL, Assistante.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu de la séance du 8 mars 2016. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Michèle MENGANT, ancienne Conseillère municipale, décédée tout récemment.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. FINANCES

1.1. SUBVENTIONS

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture des montants proposés par la commission Finances – Vie associative du 5 avril 2016, au titre de l'année 2016.

- SOCIAL :

0,76 € par heure pour les associations d'aide à domicile ou forfait de 110€ pour les autres.	
○ A.D.A.R.	4 245,00 €
○ A.D.T.	2 114,00 €
○ A.D.M.R.	800,00 €
○ Croix d'Or	110,00 €
○ Donneurs de sang	110,00 €
○ Asso. Paralysés de France	110,00 €
○ Souvenir Français	110,00 €
○ Vie Libre	110,00 €
○ Centre René Gauducheau	110,00 €

○ Cap Santé Plus	110,00 €
○ France ADOT	110,00 €
○ SOS Femmes	113,00 €
TOTAL :	8 152,00 €

- SPORTS :

11,80 € par licenciés de moins de 21 ans.

(Jeunes des communes extérieures pris en compte dans la limite de 5)

○ Basket	1 003,00 €
○ Badminton	177,00 €
○ Football	2 431,00 €
○ Arts martiaux	1 381,00 €
○ Tennis	425,00 €
○ Tennis de table	401,00 €
○ Sophrologie	142,00 €
○ ALEOE	59,00 €
TOTAL :	6 019,00 €

- SPÉCIFIQUE ET DIVERS :

○ O.M.C.S.	3 500,00 €
○ ADICLA	125,00 €
○ C.A.U.E.	164,00 €
○ La Prévention Routière	110,00 €
TOTAL :	3 899,00 €

- CULTUREL :

11,80 € par licenciés de moins de 21 ans.

○ CALG – Autres cours, théâtre	295,00 €
Subvention fonctionnement, musique	16 451,00 €
○ Les Fontaines Créatives	142,00 €
TOTAL :	16 888,00 €

- SCOLAIRE :

○ Sorties pédagogiques/APEL	9,30 € /élève Scolarisé
○ Contrat Association St-Joseph	536,00 € /élève
○ Collège le Haut Gesvres :	353,00 €

Concernant la subvention du CALG, Monsieur Laurent DENIS fait remarquer que le nombre d'élèves est toujours en diminution alors que le montant des subventions est toujours en augmentation, même s'il reconnaît que le CALG a fait de grands efforts de gestion. Il soumet l'idée de réfléchir à ce problème afin d'établir une certaine équité avec les autres associations.

Monsieur Arnaud LOISON répond que toutes les communes qui ont une école de musique versent une subvention importante. Il souligne également que le CALG a fait beaucoup d'efforts, il multiplie les cours à deux personnes ce qui réduit les coûts.

Monsieur Dominique THIBAUD dit qu'il y a peu de solution. Des réflexions sont en cours sur une prise de compétences par la CCEG depuis plusieurs années. Il y a également une réflexion sur la mise en place de convention avec la CCEG sur la construction d'un orchestre intercommunal.

Monsieur le Maire précise qu'une discussion est menée afin de tendre vers un regroupement d'écoles de musique avec d'autres communes, notamment Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Monsieur le Maire soumet tout d'abord au vote les demandes de subvention suivantes :

- Don du Sang, au titre Social, 110 €

Madame Annie ROCHEREAU-PRAUD, ne prend pas part au vote en raison de son engagement vis-à-vis de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

VOTE la subvention suivante au titre de l'exercice 2016 :

☛ Don du Sang 110 €

- Badminton, au titre Sportif, 177 €

Monsieur Arnaud LOISON ne prend pas part au vote en raison de son engagement vis-à-vis de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

VOTE la subvention suivante au titre de l'exercice 2016 :

☛ Badminton 177 €

- Football, au titre Sportif, 2 431 €

Monsieur Philippe BAGUELIN ne prend pas part au vote en raison de son engagement vis-à-vis de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR,

VOTE la subvention suivante au titre de l'exercice 2016 :

☛ Football 2 431 €

- AMAP, au titre Divers, attribution d'une armoire, d'un frigo et d'un grand tableau blanc.

Monsieur Alain GANDEMER ne prend pas part au vote en raison de son engagement vis-à-vis de l'association.

Monsieur le Maire soumet ensuite aux voix les autres subventions selon l'état présenté, hormis celles qui viennent de faire l'objet de délibérations spécifiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions au titre de l'exercice 2016 telles que présentées.

1.2. TARIFS 2016

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture des grilles de tarifs 2016, établies conformément aux décisions de la Commissions Finances du 5 avril 2016.

Monsieur Arnaud LOISON souligne que le seul changement cette année est le fractionnement au quart d'heure pour le Multi-accueil comme il est déjà pratiqué à l'Accueil de Loisirs.

Monsieur le Maire précise que les tarifs sont gelés pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les tarifs pour l'année 2016 tels que présentés.

2. URBANISME

2.1. PORTAGE FONCIER

Monsieur le Maire explique que, dans l'acquisition de la propriété située 9 rue du Perray, appartenant à Monsieur Jean-Yves BIDEAU et Madame Lucette BIDEAU, il a été convenu avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique (AFLA) qu'elle en assure le portage pendant 4 ans.

Conformément à la délibération en date du 22 septembre 2015, l'AFLA nous a proposé une convention qui doit être soumise à la validation du Conseil municipal.

Monsieur Sébastien POURLAS demande si comme indiqué dans la convention, le bien sera détruit?

Monsieur le Maire explique que l'AFLA dispose d'un marché public global de démolition et que leur confier la démolition pourrait être intéressant. Ceci sera à négocier avec le futur aménageur.

Monsieur Thierry MERLIN fait remarquer qu'il est surpris que le projet ne soit pas présenté en amont.

Monsieur le Maire répond qu'il est toujours intéressant de disposer de foncier quelque soit le projet. D'ailleurs, des esquisses seront présentées par la suite en plénière.

Serge DREAN ajoute que la stratégie foncière se fait sur du long terme. Il est également surpris du montant qu'il trouve faible.

Monsieur le Maire répond que la maison est inoccupée depuis au moins 10 ans et qu'elle n'est pas en très bon état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 POUR et 1 ABSTENTION,

APPROUVE la convention proposée par l'Agence Foncière de Loire Atlantique pour le portage de l'acquisition de la propriété sise 9 rue du Perray.

3. CCEG

3.1. PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

- **Rappel du contexte réglementaire**

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout Établissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un « Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ». Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et du contexte local. La Communauté de communes Erdre & Gesvres dispose d'un PLH exécutoire et doit donc se doter de ce nouvel outil. Le décret n°2015-524 publié le 13 mai 2015 précise son contenu, ses modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision. Le plan partenarial doit être publié avant le 30 juin 2016. Il est établi pour une durée de six ans.

- **Les partenaires associés**

- La communauté de communes Erdre & Gesvres ;
- Les communes d'Erdre & Gesvres ;
- Le Préfet de Département ;
- Le service en charge du suivi à la Direction Régionale De la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
- L'Union Sociale de l'Habitat (USH) des Pays de Loire ;
- Les bailleurs sociaux propriétaires d'un patrimoine dans la communauté de communes, soit, en 2016 : Aiguillon Construction, Atlantique Habitations, le Groupe CIF, le Groupe Gambetta, Habitat 44, Harmonie Habitat, LNH, la SAMO, Vilogia ;
- Le gestionnaire du fichier partagé départemental (CREHA Ouest) ;
- L'Espace Habitat Social de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
- Un représentant des réservataires Action Logement : le CIL Atlantique

- **Modalités d'élaboration**

- 23/09/2015 : délibération du Conseil pour le lancement de l'élaboration du Plan
- 12/11/2015 : présentation de la démarche en commission aménagement
- 31/12/2015 : réception du porter à connaissance de l'État
- 14/01/2016 : 1^{ère} réunion des partenaires
- 25/02/2016 : 2^{nde} réunion des partenaires

- **Objectifs et contenu du plan**

Organiser la gestion partagée de la demande de logement social

Le plan doit prévoir la mise en commun des demandes et des pièces justificatives et le partage des informations contenues dans les dossiers. Erdre & Gesvres remplira cet objectif en adhérant et participant financièrement au fonctionnement du fichier commun de la demande (Imhoweb) géré par le CREHA Ouest. Ce fichier commun, connecté au Système national d'enregistrement, a été actualisé pour être conforme aux exigences de la loi. Les acteurs du traitement des demandes (communes « lieux d'enregistrement », bailleurs sociaux, collecteurs Action Logement) peuvent,

grâce à cette « plateforme numérique », partager l'ensemble des informations et pièces justificatives relatives aux demandeurs.

Configurer un service d'accueil et d'information des demandeurs

Les 12 communes d'Erdre & Gesvres sont parties prenantes du dispositif, en tant que lieu d'accueil et d'information. Le plan établit le socle commun des informations qu'elles doivent être en mesure de délivrer au public, avant dépôt d'une demande de logement :

- Règles nationales d'accès au locatif social (ressources, pièces justificatives nécessaires, délai de validité de la demande, etc) ;
- Informations générales propres au territoire : lieux d'accueil et d'enregistrement, délai dit « anormalement long », caractéristiques de l'offre et de la demande de locatifs sociaux (nombre, localisation, taille), données sur les attributions ;
- Les critères de priorités applicables sur le territoire : critères réglementaires (handicap, mal-logement, hébergés, violences conjugales), Plan départemental, contingent préfectoral, réservataires (Action logement, communes) ;

Les agents des communes en charge de l'accueil et de l'information des demandeurs pourront, en cas de besoin, obtenir l'appui de la permanence téléphonique de l'Espace Habitat Social (EHS) de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). De plus, une formation générale sur le locatif social sera organisée sur une ½ journée à la CCEG, en lien avec l'USH. Ils disposent enfin depuis mars 2016 du « Script pour les demandeurs de logement social » (document apportant les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les demandeurs).

Parmi ces 12 communes, 8 sont répertoriées comme lieu d'enregistrement de la demande locative sociale : Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, St Mars-du Désert, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne. Elles sont à ce titre en mesure de remplir les missions suivantes :

- Réception de toute demande de logement social concernant le territoire de l'EPCI ;
- Enregistrement de la demande : celle-ci est vérifiée (pièces justificatives) et enregistrée si complète.
- Numérisation des pièces ;
- Edition d'une attestation (remise en main propre ou par courrier) ;
- Modification de la demande, à réception des nouvelles informations ;
- Renseignement du fichier partagé quand un demandeur souhaite être reçu après le dépôt de sa demande.
- Information du demandeur sur l'état d'avancement de sa demande

Les agents concernés (accueil ou CCAS) effectuent déjà l'enregistrement et ont donc pour la plupart été formés à l'utilisation du logiciel d'enregistrement au cours des années passées, à l'exception de Petit-Mars qui n'était pas jusqu'alors lieu d'enregistrement. Certains ont exprimé le besoin d'actualiser leur connaissance du logiciel. Une formation d'une journée, assurée par le CREHA Ouest et prise en charge par la communauté de communes dans le cadre de sa « compétence logement », a été fixée au 2 juin 2016.

- **CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

- 30/03/2016 : présentation du projet de plan en Conseil communautaire ;
- Avril 2016 : transmission aux communes, partenaires, associations représentatives de locataires et association agréées pour l'accompagnement social dans le logement pour avis (sous 2 mois) ;
- 29/06/2016 : Conseil communautaire pour adoption du plan définitif ;
- Juillet 2016 : transmission du plan définitif au Préfet.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la population ne pouvait aller qu'en Mairie pour se renseigner sur les logements. Maintenant, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pourra également prendre et transmettre les renseignements.

Monsieur Sébastien POURLAS demande s'il y a substitution?

Monsieur le Maire répond que non, il s'agit d'un accueil supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. DATES

- Vendredi 20 mai 2016 à 18h30 : Repas élus-personnel
- Samedi 21 mai 2016 à 11h : Inauguration du DIRT
- Samedi 21 mai 2016 de 10h à 12h : Portes ouvertes des services enfance
- Samedi 28 mai 2016 à 15h: Festi'Jeu
- Samedi 4 et Dimanche 5 juin 2016 : Nature en Fête
- Lundi 6 juin 2016 à 20h : Conseil municipal

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire clôt la séance.

François OUVRARD
Maire

Mme Monique REY

M. Arnaud LOISON

Mme Fabienne BARDON

M. Jean-Paul DAVID

Mme Annick PIERS

M. Jean-Pierre DELSOL

Mme Christine BURCKEL

M. Dominique THIBAUD

M. Paul SEZESTRE

M. Alain GANDEMER

M. Philippe BAGUELIN

Absent excusé

M. Patrick GIRARD

Mme Véronique BARBIER

Mme Frédérique GAUTIER

Absente excusée

Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD

Mme Valérie MARY

M. Didier DAVAL

Absente excusée

Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN

M. Serge DREAN

Mme Laurence HERVEZ

M. Sébastien POURIAS

Mme Claudine LE PISSART

Mme Carmen PRIOU

M. Thierry MERLIN

M. Laurent DENIS

M. Christophe RICHARD

Affiché le 26.04.2016